

moins Charles V ne s'appelait pas *duc de la Victoire*. Il fut également cruel pour la reine Marie-Christine, de se voir forcée par un soldat ingrat à lui céder sa place et à subir les humiliations dont il se plut à l'accabler. Mais enfin, elle ne s'appelait pas *duchesse de la Victoire*. Or, c'est le nom qui pèse ici sur la tête d'Espartaco, comme tout ce qu'il y a de plus lourd à porter pour lui dans sa condition présente.

DANEMARCK.

—Le 6 juillet, à cinq heures du matin, un triste cortège traversait Altona. On menait à l'échafaud le nommé Joachim-Henri Rhamke, condamné par la cour suprême du duché de Holstein pour le double crime d'assassinat et d'inceste, à être roué, peine qui, suivant l'usage constamment suivi depuis plus d'un demi-siècle, avait été commuée en celle de la décapitation par la hache.

L'exécution de Rhamke devait avoir lieu dans la ville de Pinneberg où il avait commis ses crimes, et qui est située à un mille et demi (environ trois lieues de France) d'Altona.

Lorsque le cortège se trouvait à la distance d'une portée de fusil de Pinneberg, on vit un homme à cheval, vêtu de noir, qui se dirigeait au grand galop vers le cortège en agitant en l'air un mouchoir blanc. Le cortège ralentit sa marche, et bientôt on entendit le cavalier crier de toutes les forces de ses poumons: «Halte-là! n'avancez pas! par ordre du roi, il y a sursis!»

Le cavalier atteignit le cortège à la barrière de Penningberg, et il remit au greffier chargé par la cour de la représenter à l'exécution, et d'en dresser procès-verbal, un papier contenant ces mots: «On surseoira à l'exécution de Rhamke, jusqu'à nouvel ordre.» Et la signature du roi.

Le greffier eut des doutes sur l'authenticité de cet écrit, et ce qui semblait le confirmer dans ses doutes, c'était l'absence du contre-seing du ministre de la justice et l'absence des formules usitées en pareilles circonstances. Néanmoins, comme il s'agissait de la vie d'un homme, il n'hésita pas à exécuter l'ordre de sursis, et, en conséquence, il fit rebrousser chemin au cortège, et réintégra le condamné dans la prison d'Altona.

La pièce remise au greffier était très véritable; elle était écrite toute entière de la main du roi, et voici les circonstances par suite desquelles Sa Majesté avait résolu de suspendre l'exécution de Rhamke:

Conformément aux réglemens de procédure en vigueur dans le duché de Holstein, tout arrêt de mort, lorsqu'il est devenu définitivement exécutoire, c'est-à-dire lorsque le recours en grâce a été rejeté, et que le roi a ordonné que la justice aurait son cours, doit être notifié de nouveau au condamné sur la place publique du lieu où le crime, qui a entraîné la condamnation, a été commis. Pendant que, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on donnait à Rhamke lecture de l'arrêt qui lui infligeait le dernier supplice, un ancien compatriote et camarade d'école de cet individu, le médecin Pierre de Kobke traversait cette place en chaise de poste, revenant des eaux de Carlsbad, en Bohême. A peine eut-il connaissance de ce qui se passait, qu'il résolut de sauver la vie à Rhamke, son ami d'enfance, qu'il avait soigné comme médecin, et avec la famille duquel il avait été étroitement lié.

M. Kobke avait toujours eu l'intime conviction que Rhamke n'était pas parfaitement sain d'esprit. Le roi faisait en ce moment-là une tournée dans le duché de Schleswick, et se trouvait à Husum. M. Kobke s'y rendit sur-le-champ. Il sollicita et il obtint de S. M. une audience dans laquelle il lui donna des détails très circonstanciés sur la maladie mentale dont il croyait Rhamke atteint, et chercha à démontrer que cet individu, en perpétrant les crimes pour lesquels il était condamné, n'avait pu avoir le libre usage de ses facultés intellectuelles.

M. Kobke plaida si bien en faveur de son ancien ami d'enfance, que le roi donna l'ordre de sursis dont nous avons cité les termes, et qui arriva juste à temps pour empêcher l'exécution.

Par suite de cette mesure, le ministre de la justice chargea la cour suprême du duché de Holstein de faire examiner de nouveau l'état mental du condamné. Les gens de l'art que la cour désigna pour remplir cette mission étaient MM. Ritter, Meyen et Lozebeck, tous trois professeurs à l'université de Kiel.

Ces médecins, après avoir examiné pendant dix jours Rhamke, déclarèrent à l'unanimité qu'ils adhéraient complètement à l'avis émis par les autres médecins, qui, par ordre du tribunal criminel de première instance, avaient observé Rhamke, savoir: que cet individu n'avait pas l'esprit aliéné, et jouissait, au contraire, de la plénitude de ses facultés intellectuelles.

Par suite de cet avis, le ministre de la justice proposa au roi d'ordonner l'exécution de l'arrêt de mort prononcé contre Rhamke; mais S. M., considérant que la suspension du supplice de Rhamke n'avait été provoquée, indirectement, ni indirectement, par celui-ci même; que cet individu, lorsqu'on le menait à l'échafaud, avait éprouvé toutes les angoisses de la mort; qu'il serait injuste de les lui faire éprouver une seconde fois, parce que cela constituerait une aggravation de peine qu'il n'avait pas méritée, a commué la peine de mort, encourue par Rhamke, en celle d'une détention perpétuelle dans une maison de force.

AMÉRIQUE.

Querelle anglo-américaine.—Par un navire venu du cap Haïtien, on a reçu les détails d'une querelle sanglante qui a eu lieu, dans les premiers jours d'août, à Gonâves, entre les capitaines de deux bâtimens de commerce, l'un anglais, l'autre américain. Le premier, à ce qu'il paraît, avait réussi à corrompre l'équipage du second qui a dû exercer la plus active surveillance pour empêcher une désertion en masse. Un soir, l'Anglais eut l'audace de

venir, avec sa chaloupe, accoster le navire américain pour faciliter l'évasion des matelots. Le capitaine Thomas le somma, mais en vain de se retirer, et le menaça de faire feu sur lui. «Si vous tirez, je riposterai», répliqua l'autre; et ce défi était à peine jeté, qu'un nègre, domestique du capitaine Thomas, déchargea son mousquet sur l'imprudent provocateur qui tomba mortellement blessé. Les autorités haïtiennes ordonnèrent alors l'arrestation du meurtrier et de son maître qui, aux dernières dates, étaient détenus en prison en attendant la décision du gouvernement provisoire auquel il en avait été référé.

Mexique et Yucatan.—Les négociations diplomatiques, ayant pour but un traité de paix entre ces deux pays, étaient à demi-rompues aux dernières dates. Santa-Anna ne voulait point reconnaître l'indépendance du Yucatan. Il exigeait l'abolition du congrès yucatéque, et demandait que les principales villes regussent des garnisons mexicaines. Les commissaires du Yucatan avaient déclaré ne pouvoir traiter sur de pareilles bases, et l'un d'eux s'était rendu à Mérida pour demander de nouvelles instructions. Il paraissait évident, d'ailleurs, que Santa-Anna n'avait voulu, en offrant la paix, que gagner du temps, car il menait de front les négociations et les préparatifs de guerre. Le steamer mexicain *Guadalupe* s'est présenté le 15 août devant Campêche, revenant de Sisal, où il avait sommé les autorités de lui donner des matelots pour compléter son équipage.

Arrestation de Saunders.—Hier matin, les journaux de Boston nous ont annoncé que l'on avait arrêté le voleur de MM. Austen, Wilmerding et Comp., au moment où il s'embarquait sur un navire, pour la Nouvelle-Orléans. On n'a trouvé sur lui que 1,500 dollars, et il a déclaré qu'il ne rendrait jamais une somme de \$24,000 mise par lui en lieu de sureté. Un des officiers de police lui ayant observé que s'il faisait immédiatement une complète restitution, il aurait à espérer l'indulgence de la justice, Saunders a répondu: «On me mettra en prison, je suppose, pour dix ou quinze ans en peut bien s'exposer à cela pour gagner \$24,000. Je n'en aurais pu en autant après dix ou quinze ans de travail dans une maison de commerce.»

VARIÉTÉS.

—L'empereur de Russie a rendu, il y a plusieurs mois, un décret par lequel il est défendu de fumer sur le chemin de fer de Tsarskoé-Sélo, d'abord parce qu'il pourrait en résulter des incendies, ainsi que la chose a eu lieu (dit le décret) en France, en Belgique et en Allemagne; ensuite parce que la fumée des pipes et des cigares (dit encore le décret) peut incommoder les dames.

Malgré les observations répétées du conducteur, un ex-secrétaire du gouvernement, M. Alexandre Netchaïeff, ayant contrevenu à ce décret, le czar a ordonné qu'il fut détenu durant quinze jours dans un corps-de-garde, et que la relation de sa conduite fut publiée dans les journaux de l'empire, afin que ce sévère exemple prévenant le retour de semblables désobéissances.

CIGARES.—L'usage du cigare a singulièrement diminué à Edimbourg. Aujourd'hui, il n'y a plus la dixième partie des fumeurs de cigare, et ceux qui n'y ont pas encore renoncé appartiennent presque exclusivement aux plus basses classes de la population. Le peuple veut singer les manières des grands; ceci a tué l'usage du cigare, qui, étant descendu jusqu'aux garçons de boutique, a dû naturellement être abandonné par les gens comme il faut.

ORIGINE DES MOUSTACHES.—Lorsque les Maures eurent envahi l'Espagne, les populations chrétiennes se trouvèrent mêlées avec la race musulmane, si bien qu'ils ne parvenaient qu'à grand-peine à se distinguer les uns des autres, faute d'un signe de ralliement entre eux. Leur unité était menacée de destruction. Il fallut s'entendre pour trouver un signe par lequel, au premier coup d'œil, nos frères en Dieu se reconnaîtraient et pourraient s'entraider. Ils laissèrent croître sous le nez une ligne horizontale de poils qui devint la moustache, et sous la lèvre un bouquet perpendiculaire qui donnait à l'ensemble la forme d'une croix. Ainsi la moustache devint le symbole de liberté et de fraternité qu'adoptèrent bientôt tous les gens de guerre et d'église.

DUEL IMPOSSIBLE.—Deux ouvriers imprimeurs, s'étant pris de querelle à Montrouge, résolurent de vider leur différend les armes à la main. La difficulté était de trouver des armes.

Comme les deux adversaires sortaient du cabaret où la querelle avait pris naissance, ils aperçurent deux pompiers de la commune qui se promenaient le sabre au côté: ils rejoignirent bientôt ces soldats-citoyens et les prièrent de vouloir bien à la fois leur servir de témoins et leur prêter leurs armes pour une affaire d'honneur.

Les deux pompiers se rendirent à l'invitation et tous quatre arrivèrent bientôt dans un champ, près du moulin vert, où ils furent suivis d'un certain nombre de curieux qui, à l'allure des deux adversaires, avaient deviné de quoi il s'agissait.

Une fois sur le terrain, les pompiers déposèrent leurs sabres sur l'herbe, tandis que les futurs combattans mettaient habit bas; puis, l'un des témoins demanda quel était le sujet de la querelle; et, lorsqu'on le lui eut fait connaître, il déclara que la chose en valait la peine et que le combat devait avoir lieu.

Alors on chercha les sabres; mais, pendant l'explication, un rôdeur de barrière, qui se trouvait parmi les curieux, avait caché les armes sous sa blouse et s'était enfui à travers champs. Le duel étant alors impossible, il fallut bien se réconcilier.